

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 11909

présenté par

Mme Rousseau, Mme Chatelain, Mme Arrighi, Mme Batho, M. Bayou, Mme Belluco, M. Julien-Laferrière et M. Lucas

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les articles 14 à 20 sont des articles obligatoires à une loi de financement de la sécurité sociale. Ils viennent rectifier, pour l'année 2023, les prévisions de dépenses pour les différentes branches de la sécurité sociale.

Sans grande surprise, aucun de ces objectifs n'est à la hauteur. Le groupe Ecologiste s'est attaché à le dire : l'urgence n'est pas à une réforme des retraites mais à un financement massif de notre système de soin et d'accompagnement.

Force est de constater que nous sommes loin du compte. La branche en maladie, si elle est en évolution, ne suit toujours pas la progression de l'inflation.

Appelant le Gouvernement à revoir sa copie, le présent amendement propose de supprimer cet article.